



**Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris**

Paris, le 2 juin 2023

Objet : Projet d'interdiction d'installation de chaudières fonctionnant au gaz

Monsieur le Président de la République,

Les fédérations syndicales représentatives des salariés de la branche des Industries Électriques et Gazières souhaitent vous faire part de leur grand étonnement quant aux annonces faites le 22 mai à l'occasion de la présentation du plan pour décarboner la France à horizon 2030, devant le Conseil National de la Transition Écologique, dans une perspective qui permettrait à notre pays d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les organisations syndicales souscrivent pleinement aux objectifs de neutralité carbone de la France, pour autant elles sont étonnées par la brutalité de certaines mesures, notamment celles concernant l'interdiction d'installation de nouvelles chaudières fonctionnant au gaz.

En effet, la planification écologique, et en particulier énergétique, doit prendre en compte des facteurs multidimensionnels, en particulier les enjeux industriels, sociaux et économiques compatibles avec une vision à moyen et long terme des effets des décisions.

Or, nous constatons que pour le Gouvernement, il s'agit en partie d'annoncer des nouveaux usages et d'en interdire d'autres, en méconnaissance des impacts à moyen et long terme sur les filières industrielles françaises, comme sur le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité de notre modèle économique et les besoins des territoires. Une telle orientation est de surcroît de nature à donner un signal négatif au développement et aux investissements de la filière des gaz renouvelables.



Plus grave encore, cette interdiction concernant l'installation de nouvelles chaudières à gaz en France condamnerait à terme le modèle économique actuel des infrastructures gazières, imposant une hausse significative des coûts supportés par les usagers mais aussi par les collectivités locales et l'État.

Pourtant, les investissements en faveur du développement des gaz renouvelables nécessitent des orientations ambitieuses et claires pour donner à la France une filière industrielle souveraine, la seule qui ne nécessite pas d'importation de matières premières fossiles et qui repose sur une économie 100 % locale, et ce en s'appuyant sur des infrastructures de transport, de stockage et de distribution efficaces et déjà amorties.

Les organisations syndicales des Industries Électriques et Gazières sont convaincues de la nécessité de construire un mix énergétique diversifié et équilibré, qui repose également sur le développement de gaz verts. Elles soutiennent que les efforts doivent porter sur le remplacement du gaz fossile importé par les gaz verts produits en France, et non sur l'interdiction des usages du gaz. Cela ne peut se traduire dans les faits si le Gouvernement décourage les investisseurs et les filières industrielles françaises à poursuivre leurs efforts. Ces nouvelles filières en plein essor dans les territoires ont d'ores et déjà dépassé les objectifs prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie et montré leur capacité à s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone 2050.

Il nous paraît nécessaire de ne pas reproduire les erreurs du passé, mais plutôt de s'inscrire dans une dynamique d'actions coordonnées en faveur du développement des gaz renouvelables et de leurs débouchés. Cette orientation conduisant au soutien et au développement effectif de nouvelles filières industrielles en France permettra d'associer les parties prenantes du secteur dans une concertation sincère et loyale et rendra possible l'adhésion de tous les acteurs au service de la neutralité carbone.

Enfin, les fédérations syndicales tiennent également à vous faire part de la colère et du mécontentement que ces annonces, au mépris des promesses de concertation exemplaire faites par le Gouvernement, ont suscitées auprès des salariés du secteur de l'énergie. Ils sont les premiers acteurs de la transition énergétique en contribuant chaque jour à assurer les besoins énergétiques du pays et à faire évoluer notre système énergétique en relevant les défis de demain, comme celui de garantir la souveraineté énergétique du pays. Ces annonces laissent le sentiment que cette transition et cette décarbonation se feront contre eux et non pas avec eux.

Dans l'attente de pouvoir échanger sur les moyens à mettre en œuvre afin d'encourager la décarbonation de la chaîne gazière et sa contribution à la neutralité carbone, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général de la FNME-CGT
Sébastien MENESPLIER

La secrétaire générale de la CFE-CGC Énergies
Hélène LOPEZ

Le secrétaire général de la FCE-CFDT
Dominique BOUSQUENAUD

Le secrétaire général de FO Énergie et Mines
Alain André

FNME-CGT : 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cedex
CFE-CGC Énergies : 59, rue du Rocher 75008 PARIS
FCE-CFDT : 47-49, avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
FO Énergie et Mines : 60, rue Vergniaud 75013 PARIS